

CONSEIL DE COMMISSAIRES DE POLICE DE SAINT JOHN
SÉANCE OUVERTE — PROCÈS-VERBAL
14 AVRIL 2020 - 16 H 15
RÉUNION WEBEX

PRÉSENTS

Commissaires

Edward Keyes, président
Douglas Jones, vice-président
Michael Costello, secrétaire
Don Darling
Gary Sullivan
Maïke White
Jeff McAloon

Personnel

Stephan Drolet, chef, M.O.M
Tanya LeBlanc, inspectrice, Division des services de patrouille
Marven Corscadden, directeur, Développement des affaires
et efficacité organisationnelle
Daphne Waye, secrétaire de séance

Médias

Barbara Simpson, Brunswick News Inc.

1. Ouverture de la séance

Le président Keyes souhaite la bienvenue à tous les participants à la séance ouverte du 14 avril 2020 et ouvre la réunion Webex. Le président Keyes remercie tout le monde de leur présence en ces temps sans précédent et mentionne que lors de la réunion de mars, ils n'auraient jamais prédit qu'ils en seraient là. En mars, le chef Drolet a participé pour la première fois à une réunion du Conseil de commissaires de police de Saint John. Il espère qu'ils pourront se rencontrer en personne lors de la réunion de mai.

Le président Keyes tient à mentionner que, selon les échanges qu'il a eus avec le chef Drolet au cours des trois ou quatre dernières semaines à propos de la situation entourant la COVID-19, il ne fait aucun doute que son expérience de la gestion de crise acquise au cours de sa carrière à la GRC a certainement été mise à profit à Saint John pour faire face à la situation par l'entremise des Services de police de Saint John. Le président cède ensuite la parole au chef Drolet pour qu'il donne un aperçu de certaines des étapes, sans aborder les questions opérationnelles auxquelles le Service a dû faire face et les mesures qu'il a dû prendre en tant que police municipale et qu'agent agissant en vertu d'un décret d'urgence de la province.

Le chef Drolet déclare que vers le 14 mars, ils ont créé une équipe de continuité des activités (Business Continuity Team [BCT]) pour faire face à la situation au fur et à mesure où elle se déroulait. Ils ont élaboré un plan en fonction de trois objectifs : protéger nos employés, maintenir la capacité d'intervention critique de notre communauté et aider la régie de la santé et la Ville de Saint John à faire face à l'urgence de santé publique. Il déclare qu'il est fier du travail qu'ils ont accompli jusqu'à présent pour atteindre les objectifs fixés. Le premier objectif était de protéger leurs employés et de maintenir les services essentiels pour les citoyens de Saint John ainsi que d'aider la régie de la santé régionale alors qu'elle était aux prises avec la crise de santé publique. L'objectif principal était de protéger les gens afin qu'ils ne perdent pas des membres atteints de la COVID-19 et qu'ils disposent d'une force de police prête à intervenir, ce qui était l'objectif principal au départ, car ils peuvent s'occuper du deuxième objectif s'ils s'occupent du premier, et ils peuvent maintenir les services essentiels pour la Ville de Saint John s'ils ont les employés. Il mentionne qu'ils ont créé un groupe de travail responsable d'élaborer un plan d'espacement (Workforce Separation Plan [WFSP]) grâce auquel ils ont créé deux services de police pour s'assurer que les membres n'ont pas de contact entre eux. Ainsi, si une de ses équipes est infectée, il a tout de même d'autres équipes. Il déclare également qu'ils ont du désinfectant pour les mains, des masques et des postes de lavage des mains à chaque entrée du bâtiment, et que pour les véhicules, ils divisent les équipes en deux afin que chaque membre qui se présente pour son quart de jour soit le seul conducteur de la voiture et qu'à son retour pour le quart de nuit, une autre voiture lui soit assignée et que celle-ci soit nettoyée afin d'éviter toute contamination croisée avec les véhicules ou les membres. Il explique qu'ils contrôlent toutes les personnes qui se présentent au bureau (c.-à-d., les prisonniers, les visiteurs, les entrepreneurs, etc.) et qu'ils ont mis un processus rigoureux en place. L'ensemble du plan a été conçu par la BCT, qui comprenait l'Association des policiers de Saint John, mais tous ont travaillé ensemble pour atteindre leur objectif numéro un. Ils sont chanceux qu'aucun membre n'ait été atteint. Ils ont soupçonné certains membres d'être atteints, mais ont pu les tester rapidement. Ils ont mis en place un plan au cas où un de leurs membres serait exposé à la COVID-19 pour les isoler au quartier général de la police afin qu'ils n'infectent pas leur famille. Depuis le début de cette pandémie, la BCT a revu son plan et l'a adapté au besoin.

Le chef précise qu'ils répondront à chaque appel de service, mais qu'un agent de police ne se rendra pas nécessairement sur les lieux de certains appels contrairement à leur vieille habitude. Désormais, un agent de police sera au quartier général, car ils ont créé une unité d'intervention alternative (Alternate Response Unit [ARU]). Ils y feront donc appel plutôt que de se rendre sur place, dans le but de minimiser le contact avec le public. Il donne ensuite un exemple. Le chef explique qu'ils se réunissent tous les jours en équipe pour discuter des prochaines étapes et il mentionne que l'inspectrice LeBlanc s'occupe des inondations potentielles ainsi que de la manière dont ils y feront face compte tenu de la crise actuelle, car ils essaient d'être visionnaires en se penchant non seulement sur la semaine en cours, mais aussi sur les mois à venir. Il précise qu'il était très fier de son équipe et que tout le monde a travaillé ensemble; il y a des défis, mais rien qu'ils ne puissent pas surmonter.

Le président Keyes explique que le 19 mars 2020, le gouvernement provincial a déclaré l'état d'urgence en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les mesures d'urgence* afin de renforcer les mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19. Il mentionne que le chef Drolet

contribue également à certaines procédures et qu'il lui a demandé de les expliquer au Conseil. Le chef Drolet mentionne que la *Loi sur les mesures d'urgence* au Nouveau-Brunswick exige qu'une fois l'état d'urgence déclaré, l'article 25(b) stipule que le commandant de la division devient le chef de police ultime, et, par conséquent, que le commissaire Tremblay, commandant nommé pour la GRC au Nouveau-Brunswick, a décidé de diviser la province en deux, avec le chef Roger Brown de Fredericton pour s'occuper de la zone ouest de la province et lui-même pour s'occuper de la zone est de la province qui se compose de quatre forces de police. L'objectif est principalement associé aux communications et à la coordination. Ainsi, plutôt que d'avoir différents flux de communication, tout leur parvient aux fins de distribution plutôt que toutes les forces de police communiquent avec ceux. Ils ont donc qu'une seule ligne de communication pour assurer l'efficacité et la rapidité des messages. De plus, si une des forces de police de leur zone spécifique ne peut pas soutenir son opération en raison de la COVID-19, ce qui n'est pas encore arrivé pour le moment, ils travailleraient ensemble pour pouvoir répondre aux appels de service. Il mentionne que jusqu'à présent, le système fonctionne très bien et qu'ils collaborent très bien avec la GRC ainsi qu'avec tous les services de police municipaux de la province qui servent tous les Néo-Brunswickois.

Le commissaire Darling tient à remercier le chef Drolet pour la vue d'ensemble et demande si des changements ont été apportés au modèle des services police dans le cadre de leur réponse à la COVID-19, et, le cas échéant, si on a observé une amélioration positive ou on a été surpris de ce qu'on entrevoit après la COVID-19. Le chef Drolet répond qu'il est assez nouveau à Saint John, mais que la seule chose qu'il aime vraiment après avoir parlé avec l'Association des policiers de Saint John, que leurs membres ont mis en place, c'est l'Unité d'intervention alternative (Alternate Response Unit [ARU]), grâce à laquelle ils envoient des policiers sur les lieux de l'appel seulement s'ils doivent être là parce que les gens sont en conflit ou qu'ils ont besoin de recueillir des preuves, chose qu'ils vont étudier davantage après la COVID-19 avec SJPJA pour voir comment ils peuvent tirer profit de cette mesure.

Le vice-président Jones mentionne que maintenant que les types d'appels ont changé, il suppose qu'ils reçoivent plus d'appels d'un certain type et moins d'autres et demande s'il pourrait communiquer des généralités à ce sujet. Le chef Drolet répond qu'en général, on observe une diminution de 15 % des appels de service depuis le début de la COVID-19, c'est-à-dire que les appels pour effraction sont en baisse parce que les gens sont à la maison, donc il est plus difficile de commettre ce genre d'infraction. Toutefois, on observe une augmentation du nombre d'appels pour dérangement, soit parce qu'il s'agit d'une dispute entre voisins, d'une querelle familiale, que quelqu'un est contrarié parce qu'il doit attendre dans un magasin, etc. Le président Keyes demande au chef de commenter certains faits récemment rapportés dans les médias à propos de la police dans d'autres régions de la province qui émet des contraventions aux personnes qui ne respectent pas le décret d'urgence concernant l'éloignement social et des choses du genre. Le chef Drolet répond que ces appels de service sont destinés aux membres qui ont favorisé l'éducation et la persuasion. On leur a donné des conseils sur les règles et ils ont obtenu une bonne coopération. Il déclare qu'après les avoir rencontrés une fois, ils n'ont pas eu à répondre à un appel de service répété.

2. Approbation du procès-verbal

2.01 Procès-verbal du 10 mars 2020

Motion proposée par le commissaire McAloon.

Appuyée par le vice-président Jones.

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ouverte de la réunion du 10 mars 2020 du Conseil de commissaires de police de Saint John. (O2004-01)

La question étant posée, la motion est adoptée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Motion proposée par le vice-président Jones.

Appuyée par le commissaire Sullivan.

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 14 avril 2020 du Conseil de commissaires de police de Saint John. (O2004-02)

La question étant posée, la motion est adoptée.

4. Divulgence des conflits d'intérêts

4.01 Aucun membre n'est en conflit d'intérêts avec aucun point de l'ordre du jour.

5. Résolution en bloc

5.01 Il n'y a pas de points pour la résolution en bloc.

6. Délégations et présentations

6.01 Il n'y a pas eu de délégations ni de présentations pour la réunion du 10 mars 2020.

7. Examen des questions indépendantes de la résolution en bloc

7.01 Il n'y a aucune question indépendante de la résolution en bloc.

8. Correspondance générale

8.01 Rapport mensuel interne

Le chef Drolet signale qu'au cours du mois de mars 2020, deux (2) plaintes, une (1) correspondance complémentaire et qu'aucun (0) grief ont été reçus.

Motion proposée par le vice-président Jones.

Appuyée par le commissaire Sullivan.

IL EST RÉSOLU que le Rapport mensuel interne de mars 2020 soit reçu et classé. (O2004-03)

La question étant posée, la motion est adoptée.

8.02 Points saillants du rapport d'activité mensuel : mars 2020

Appels de service traités par le Centre des communications de la sécurité publique (CCSP) pour le SPJP uniquement : 4 177 appels en mars; rapports d'incidents — dossiers de police générés à la suite d'appels de service (tous les appels ne donnent pas lieu à des dossiers) 685 rapports en mars; crimes violents — voies de fait, vols qualifiés, infractions liées aux armes, menaces — 71 dossiers en mars; crimes contre les biens - vols, introductions par effraction, possession de biens volés, méfaits — 149 dossiers en mars; *Loi sur la santé mentale* — 28 dossiers en mars; appels de service liés à la santé mentale (incidents liés ou causés par des problèmes de santé mentale) — 126 dossiers en mars; arrestations — 100 dossiers en mars; conduite avec facultés affaiblies — 2 dossiers en mars; accidents de véhicules à moteur — 112 dossiers en mars; contraventions émises (POPA) — 128 contraventions émises en mars; formation — 681 heures en mars; salle communautaire (organismes externes) — 4,5 heures en mars; auxiliaire — 80 heures en mars.

Le commissaire Darling tient à remercier le chef Drolet pour les rapports quotidiens sur la COVID-19, et mentionne que dans ses fonctions, il est important de recevoir des renseignements de sites de confiance, car les médias sociaux ne peuvent pas toujours être précis, comme il a pu le constater récemment dans certains commentaires qui affirment que la criminalité est en hausse, ce qui n'est pas le cas selon ce rapport. Le commissaire Darling suggère que les gens suivent les canaux officiels des forces de police municipales et provinciales afin d'obtenir les renseignements les plus précis.

Motion proposée par le vice-président Jones.

Appuyée par le commissaire Sullivan.

IL EST RÉSOLU que les Points saillants du rapport d'activité mensuel : mars 2020 soient reçus et classés. (O2004-04)

La question étant posée, la motion est adoptée.

8.03 Aperçu des résultats financiers de la SPSJ de février 2020

L'objectif de ce rapport est de faire une mise à jour mensuelle de haut niveau au Conseil sur les résultats financiers du Service de police de Saint John.

Le commissaire McAloon pose une question sur la deuxième page du rapport à propos des recettes du PNB Agreement - Cells qui montre le budget annuel de 55 000 \$, mais rien dans les autres colonnes (c.-à-d., coûts réels par rapport au budget) et demande si le problème est lié à la période. M. Corscadden explique c'est le cas, car leur facturation pour les coûts et les détachements est retirée tous les trimestres, afin qu'elle soit retirée en mars et tous les trois mois par la suite, de sorte qu'ils verront les recettes rentrer à ce moment-là.

Le commissaire Darling demande à M. Corscadden, par l'entremise du chef Drolet, à la lumière de tout ce qui se passe avec la COVID-19, s'ils ont vu certains rapports à la ville qui révèle une exposition de 1 à 1,4 million de dollars par mois et il se demande si à ce stade, ils notent une exposition liée à leur réponse à la COVID-19 en heures supplémentaires ou s'il y a un risque pour leur budget à ce stade. M. Corscadden répond qu'en ce qui concerne les dépenses réelles, ils pensent qu'avec la façon dont ils ont réparti les équipes pour faire face à cette crise, ils ne vont pas faire beaucoup d'heures supplémentaires. Toutefois, cela étant dit, il répond que les congés ont également été réduits et qu'ils verront certaines de ces dépenses reportées à plus tard dans l'année, lorsque les gens prendront des congés, et ils ne savent pas à quel moment cela va se déclencher. Mais pour répondre à sa question, actuellement, pour le mois de mars et probablement avril, ils verront une réduction des heures supplémentaires, et les coûts de formation seront réduits, ce qui reviendra plus tard dans l'année lorsqu'ils reprendront leurs activités normales. Il déclare que, du côté des recettes, il n'y a que deux domaines peu exposés à pour eux et qu'ils ont beaucoup de chance d'avoir des protocoles d'entente en place, mais il aimerait attirer leur attention sur leurs lettres d'autorisation qui seraient en baisse parce qu'elles ne concernent que les travailleurs essentiels, mais qui remonteront lorsqu'ils entreront dans l'étape de rétablissement.

Motion proposée par le commissaire Sullivan.

Appuyée par la commissaire McAloon.

IL EST RÉSOLU que le rapport sur les résultats financiers de février 2020 du Service de police de Saint John soit reçu et classé. (O2004-05)

La question étant posée, la motion est adoptée.

8.03 Aperçu des résultats financiers du CCSP de février 2020

L'objectif de ce rapport est de faire une mise à jour mensuelle de haut niveau au Conseil sur les résultats financiers du Centre des communications de la sécurité publique (CCSP).

Le chef Drolet tient à mentionner au Conseil qu'ils ont également divisé le CCSP en deux groupes, avec l'équipe de jour dans un endroit et l'équipe de nuit dans un autre, sans contamination croisée entre les deux équipes.

Motion proposée par le vice-président Jones.

Appuyé par le secrétaire Costello.

IL EST RÉSOLU que le rapport sur les résultats financiers de février 2020 du Centre de communication pour la sécurité publique (CCSP) soit reçu et classé. (O2004-06)

La question étant posée, la motion est adoptée.

8.05 Rapport sur les maladies de longue durée

L'objectif du rapport est de fournir au Conseil une mise à jour sur les maladies de longue durée, l'invalidité de longue durée (ILD), l'indemnisation des travailleurs et les employés qui font des

travaux légers pour la période se terminant le 31 mars 2020. Le rapport est divisé en deux sections : l'Association des policiers de Saint John (APSJ) et la section locale 486 pour mars 2020-février 2020 et le changement net. Le total des deux sections (APSJ et section locale 486) pour mars 2020 est de 22 par rapport au total de février 2020 de 24 avec un changement net de -2.

Motion proposée par le commissaire Sullivan.

Appuyée par la commissaire McAloon.

IL EST RÉSOLU que le rapport sur les maladies de longue durée soit reçu et classé.
(O2004-07)

La question étant posée, la motion est adoptée.

Le président Keyes tient à remercier tout le monde pour leur participation à la réunion Webex, une première pour le Conseil de commissaires de police de Saint John. On a eu quelques difficultés techniques, mais dans l'ensemble, cela a bien fonctionné et cela nous a permis de rester informés. Le président Keyes déclare qu'il apprécie la mise à jour sur les mesures prises par le Service de police de Saint John du chef Drolet et le bon travail qu'ils font dans ces circonstances, ainsi que les mises à jour quotidiennes qu'il leur fournit pour tenir le Conseil informé pendant ce temps.

9. Ajournement

Motion proposée par le commissaire Sullivan.

Appuyée par le vice-président Jones.

IL EST RÉSOLU que la séance ouverte soit ajournée à 16 h 46.

La question étant posée, la motion est adoptée.

Président Edward Keyes
président Doug Jones

Vice-